



Le vin français sous la pression législative

Face à un projet de loi qui qualifie le vin de « danger public », les viticulteurs répliquent

Suzanne Mustacich , Publié le, 7 octobre 2013

En France, doit-on considérer le vin comme symbole de l'identité nationale qui contribue grandement à l'économie du pays, ou au contraire comme un danger pour la santé publique ? Si l'on se réfère aux nouveaux projets de loi qui seront présentés devant le Parlement français, on pencherait plutôt pour la deuxième option. Le projet à l'étude prévoit d'augmenter les taxes sur les boissons alcoolisées, de radicaliser les mises en garde sanitaires sur les étiquettes et d'instaurer de nouvelles restrictions publicitaires et marketing.

Ce projet a suscité la colère des vignerons français, qui ont contre-attaqué en organisant une campagne de lobbying. « Nous n'accepterons pas d'être traités comme des dealers de drogues dans un pays où le vin fait partie du repas gastronomique à la française, qui a été classé au patrimoine immatériel de l'UNESCO », a déclaré Bernard Farges, président du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB). « Les 500 000 acteurs de la filière viti-vinicole sont en train de lancer une campagne nationale pour mobiliser la population contre cette pression morale et financière. »

Le nouveau projet de loi sur la santé, soutenu par l'ANPAA (Association nationale pour la prévention de l'alcoolisme et la dépendance), prévoit une « taxe comportementale » qui s'appliquera aux produits s'ils sont jugés dangereux pour la santé dans le but de dissuader les consommateurs. Il suggère également de modifier le message d'avertissement qui figure aujourd'hui sur les étiquettes des bouteilles de vin et autres boissons alcoolisées : « l'abus d'alcool nuit gravement à la santé », par la mention « l'alcool nuit gravement à votre santé ».

Selon Patrick Elineau, directeur de l'ANPAA, « Il n'est pas nécessaire de consommer de l'alcool tous les jours. La consommation d'alcool n'est pas sans risque ». « Des études ont démontré que l'application de taxes substantielles sur un produit donné entraînait une baisse de sa consommation. »

Le président de l'ANPAA, le docteur Alain Rigaud, qui exerce à Reims en tant que psychiatre, spécialiste de la dépendance, a révélé au Wine Spectator que les Français buvaient moins – et plus particulièrement moins de vin bas de gamme – que leurs voisins européens, mais qu'ils avaient tout de même plus de risques de contracter des maladies hépatiques. « C'est un problème de santé publique. Les vins et spiritueux sont de réels atouts pour le commerce et l'emploi, mais on ne mesure pas le coût social de l'alcool. »

Selon le docteur Rigaud, la taxe comportementale ne devrait pas dissuader les consommateurs de grands crus, mais devrait changer les habitudes de ceux qui boivent du vin bas de gamme à 3 euros la bouteille maximum. Et d'ajouter : « Ils ne boivent pas pour le plaisir de déguster du bon vin. Ils boivent pour assouvir leur besoin en alcool ». La taxe serait prélevée sur chaque bouteille en fonction du degré d'alcool.

De plus, l'ANPAA a exprimé son souhait de mettre fin à l'utilisation des médias sociaux, en prenant l'exemple de Twitter, Facebook et des blogs, pour parler du vin ou en faire la promotion, plus particulièrement lorsque le message est associé à des soirées, à la célébration d'événements, au sport et au sexe.

En évoquant les problèmes que pose le contrôle du contenu sur Internet, Patrick Elineau a cité le cas de la censure imposée par le gouvernement aux dissidents en Chine et le cas de la censure de la pornographie et de la pédophilie en Australie, comme exemples dont pourraient s'inspirer les Français pour mettre fin aux discussions sur le vin dans les médias, notamment sur Twitter et sur les blogs. « Quand on voit les mesures qui ont été prises concernant les sites web néo-nazis, on réalise qu'il y a des solutions », poursuit Patrick Elineau.

Initialement, le projet de loi sur la santé incluait une mesure qui devait rendre illégale toute discussion sur le vin et les spiritueux sur Internet. La réponse musclée de la filière viti-vinicole ne s'est pas fait attendre. Selon Raphaël Delpech, directeur des affaires publiques de Moët Hennessy, « Il est clair que la limite a bien été franchie. »

Début octobre, une semaine après le lancement de la campagne de mobilisation par Vins et Société, un groupe de lobbying financé par des membres de la filière viti-vinicole, le gouvernement a fait machine arrière sur la censure qu'il voulait imposer sur Internet et a annulé discrètement la clause du projet de loi sur la santé.

Certains hommes politiques ont exprimé leur opposition à cette mesure. Le ministre français de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a publiquement déclaré qu'il ne permettrait pas la création d'une nouvelle taxe sur le vin en 2013 ou en 2014. Alain Juppé, personnalité politique influente, maire de Bordeaux et ancien premier ministre, a également défendu cette position, en publiant sur Twitter : « J'apporte mon soutien total aux viticulteurs français et à l'ensemble du secteur économique, source de création d'emplois ».

C'est bien cela qui irrite les producteurs français. En 2012, le secteur des vins et spiritueux a rapporté 7,8 milliards d'euros à l'exportation et plus de 960 millions d'euros de recettes fiscales, il a attiré 12 millions de touristes et a employé 500 000 personnes. Il représente 87 000 petites entreprises ou propriétés viticoles. « Nous ne sous-traitons pas nos activités, car nous sommes implantés sur l'ensemble du territoire, mais jusqu'à quand cela va-t-il durer ? » confie Bernard Farges.

Les membres de l'activité viti-vinicole soutiennent que le projet sur la fiscalité et la radicalisation du message sanitaire risque de nuire sérieusement à l'image du produit pour le consommateur, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières, en commençant par faire table rase du fameux

« paradoxe français », selon lequel la pratique alimentaire des Français, et notamment la consommation quotidienne de vin, est en contradiction avec leur faible taux de maladies coronaires. « Les vins et spiritueux constituent la deuxième source de revenu des exportations en France », revendique Raphaël Delpech. « Si nous déclarons que notre vin est mauvais pour la santé aux Américains, aux Britanniques et aux Chinois, vous pouvez dire au revoir à tous les produits qui viennent de France. » L'organisation Vin & Société veut s'assurer que la filière du vin peut se faire entendre au sein du gouvernement. Dans cette optique, elle encourage le gouvernement à programmer une rencontre officielle deux à trois fois par an avec les membres de la filière des vins et spiritueux en Conseil des ministres pour aborder les principaux enjeux du secteur.

De plus, les membres de l'organisation estiment que le gouvernement devrait dépenser les recettes de cet impôt plus judicieusement. Sur un montant de 7,8 milliards d'euros de recettes provenant de la fiscalité sur les vins et spiritueux, seuls 5,03 millions sont alloués à la prévention et au traitement des dépendances. « Pour changer les comportements, l'éducation est beaucoup plus efficace que la fiscalité » a souligné Raphaël Delpech.

Et d'ajouter, « La gastronomie, l'art de vivre, la consommation modérée de vin concernent la majorité des Français, et pourtant il existe une minorité bien ancrée qui voudrait rendre illégal tout ce qui pourrait être nuisible pour la santé ».

Les dirigeants de L'ANPAA se défendent en rétorquant qu'ils ne sont pas des partisans de la prohibition. « Nous n'avons jamais été en faveur de la prohibition », a fait remarquer Patrick Elineau. « Si vous m'offrez une bouteille de Cheval Blanc, que je n'ai encore jamais goûtée, je suis persuadé que je prendrais beaucoup de plaisir à la déguster. »